

Régates de Royan

Port de plaisance

Promenade Pierre Dugua de Mons

17200 ROYAN

Tel : 05.46.05.44.13 / Fax : 05.46.06.53.70

Mail : regates.royan@wanadoo.fr

Internet : www.regatesderoyan.com



Coupe de la Côte de Beauté

Samedi 12 et dimanche 13 mai 2012

Régate habitable organisée par les Régates de Royan

1. ORGANISATION

La régata habitable « Coupe de la Côte de Beauté » est organisée par les Régates de Royan, club affilié à la Fédération de Voile (N°17015)

2. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5 Les RSO quand elles s'appliquent

3. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux habitables, chaque bateau doit être titulaire de sa carte HN valable pour l'année en cours.

- 3.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Régates de Royan.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.3 Préinscriptions avant le vendredi 11 mai à 18h

5. DROITS A PAYER

Néant

6. PROGRAMME

6.1 Samedi 12 mai 2012

- de 8h30 à 10h00 : Confirmation des inscriptions et émargement
- 10h30 : Briefing
- 12h00 : Mise à disposition du comité de course pour le 1^{er} départ
- 20h00 : repas (prix : 15 euros)

6.2 Dimanche 13 mai 2012 :

- 9h30 : Briefing / Emargement
- 10h30 : Mise à disposition
- 19h00 : Proclamation des résultats et remise des prix

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 12 mai et affichées selon la Prescription Fédérale.

8. PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours tactiques Banane ou parcours côtier (même coefficient)

9. SYSTEME DE PENALITES

- 9.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2 **Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

- 10.1 L'épreuve sera validée dès que 2 courses auront été validées. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable à partir de 4 courses.
- 10.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

11. PLACE AU PORT

Période de gratuité : du mercredi 9 mai au mercredi 16 mai

Réservé : aux régatiers participant à la Coupe de la Côte de Beauté

Renseignements sur l'emplacement au port : Capitainerie, 05.46.38.72.22, VHF 09, ponton 12 A.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. REMISE DES PRIX

Dimanche 13 mai 2012, vers 18h.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. MODIFICATIONS DE L'AVIS DE COURSE

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent avis de course si des modifications s'avéraient souhaitable pour la sécurité et/ou la sportivité de l'épreuve.

18. RENSEIGNEMENTS

Régates de Royan : Port de plaisance - Promenade Pierre Dugua de Mons - 17200 ROYAN

Tel : 05.46.05.44.13 / Fax : 05.46.06.53.70

Mail : regates.royan@wanadoo.fr / Internet : www.regatesderoyan.com

